

Communiqué de Synthèse

Substances dangereuses : les risques se dévoilent... TPE/PME ouvrons les yeux !

Déclinaison régionale de la campagne de l'agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA)



Limoges le 11 octobre 2018

Grand Écran Ester

260 Rue Aristide Briand, 87100 Limoges

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

« Substances dangereuses : les risques se dévoilent... TPE/PME ouvrons les yeux ! »

Les acteurs de la prévention de la région Nouvelle Aquitaine se mobilisent pour relayer une campagne de sensibilisation européenne.

La santé et la sécurité au travail (SST) – un défi pour les TPE/PME

En 2013, les PME représentaient 99,8% de toutes les entreprises non financières de l'UE. Cela équivaut à 21,6 millions d'entreprises de l'UE. Les PME comprennent trois catégories : les micro, petites et moyennes entreprises. En moyenne, les PME de l'UE employaient 4,22 personnes. La grande majorité (92,4%) des entreprises de l'UE sont donc classées dans la catégorie des microentreprises. Ces microentreprises représentent 67,4% de tous les emplois en Europe et leur importance pour l'économie européenne est énorme.

Cependant, les employés des petites et moyennes entreprises (PME) sont soumis à des risques plus importants que ceux des grandes entreprises comparables. De toutes les lésions professionnelles dans l'UE, **82% se produisent dans les PME.**

Des arguments économiques de poids

Les arguments économiques en faveur de la sécurité et de la santé au travail n'ont jamais été aussi clairs. De nouvelles estimations du projet sur les coûts et les avantages de la SST indiquent que les accidents du travail et les maladies professionnelles coûtent environ 476 milliards d'euros à l'UE chaque année. Le coût du cancer lié au travail représente à lui seul 119,5 milliards d'euros.

Comment atteindre 22 millions d'entreprises en Europe ?

Une campagne européenne : « Lieux de travail sains – maîtriser l'usage des substances dangereuses »

Les objectifs de cette campagne d'envergure européenne, lancée par l'agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA), sont les suivants :

- Sensibiliser aux risques posés par les substances dangereuses sur le lieu de travail
- Promouvoir une culture de prévention pour éliminer ou gérer efficacement les risques
- Améliorer la compréhension des risques associés aux agents cancérogènes
- Cibler les travailleurs ayant des besoins et des vulnérabilités spécifiques
- Fournir des informations sur les développements politiques et la législation pertinente

En France, quel état des lieux ?

En France, selon le rapport du Professeur Frimat, qui se base sur l'enquête relative à la surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER), menée conjointement par la direction générale du travail et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques en 2010, 33% des salariés ont été exposés à au moins un agent chimique dangereux et 10% des salariés à au moins un produit chimique cancérigène au cours de la semaine précédant l'enquête, soit 2,2 millions de salariés.

Les ouvriers qualifiés de la réparation automobile, pour 90% d'entre eux, sont exposés à au moins un produit chimique et sont les professionnels les plus en contact avec des produits cancérigènes (près de 80% d'entre eux, contre 10% pour l'ensemble des métiers), en grande partie du fait de leur forte exposition aux gaz d'échappement diesel. L'exposition à des produits chimiques est également très fréquente pour de nombreux métiers industriels, comme ceux de la mécanique et du travail de métaux, du textile et du cuir, du bois, des industries graphiques, des industries de process. Les ouvriers du bâtiment sont aussi particulièrement exposés à des agents chimiques. Certains professionnels des services aux particuliers et aux collectivités, comme les coiffeurs et les esthéticiens, les aides à domicile et les aides ménagères ou les agents d'entretien sont également concernés par les risques chimiques. Sont également fréquemment touchés certains professionnels de la santé, et plus particulièrement les infirmiers et les sages-femmes ainsi que les aides-soignants. Ces professions figurent parmi les métiers qui exigent le plus fréquemment de travailler avec des solvants.

Parmi les métiers fortement exposés aux produits chimiques, deux formes d'exposition se distinguent : la multi-exposition et l'exposition intense ou prolongée. La multi-exposition concerne notamment les métiers de la maintenance, en premier lieu les ouvriers qualifiés de la réparation automobile (81% de salariés concernés contre 14% pour l'ensemble), les coiffeurs et les esthéticiens (63%), les métiers d'ouvriers du second œuvre du bâtiment, les aides-soignants, les infirmiers et les sages-femmes. Les cas d'exposition longue ou intense touchent entre autres les ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal et les ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement : dans ces métiers, 51% des ouvriers sont exposés à au moins un produit chimique de manière importante par sa durée et/ou par son intensité (contre 8% pour l'ensemble des métiers) ; les métiers d'ouvriers du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction sont également exposés de façon intense ou longue mais dans une moindre mesure (38% des cas).

Une campagne déclinée en France :

Limoges lance le premier événement régional de la campagne nationale !

Le projet de colloque « Substance dangereuses : les risques se dévoilent... TPE/PME ouvrons les yeux » de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine a été retenu par la Direction Générale du Travail (DGT) pour lancer la campagne européenne sur le territoire français le 11 octobre 2018.

Ainsi, c'est à Limoges que s'est tenu ce colloque auquel ont participé plus de 300 personnes, qui ont pu assister à des sessions de conférence, échanger avec les intervenants et participer activement à des démonstrations sur place.

Les partenaires de la prévention en santé et sécurité au travail de la région, notamment les services de santé au travail, l'ARACT Nouvelle Aquitaine, la CARSAT Centre Ouest et l'OPPBTP se sont investis dans cette action de sensibilisation, qui se prépare depuis le début de l'année, pilotée par la DIRECCTE de Nouvelle Aquitaine.

Les présentations de ce colloque seront disponibles prochainement sur le site internet de l'événement : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/11-octobre-2018-ouverture-des-inscriptions-Colloque-Substances-dangereuses-les>

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site internet de la campagne européenne :

www.healthy-workplaces.eu/fr

Le site internet du Ministère du Travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/>

Le site de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine :

<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/>

CONTACT PRESSE

DIRECCTE de Nouvelle Aquitaine

Contact presse : Pascal Chaussée

Mèl : pascal.chaussee@direccte.gouv.fr